Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 8 (1920)

Heft: 100

Rubrik: Le congrès de Genève : les séances de sections

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

HUITIEME ANNÉE. — N° 100. 25 JUILLET 1920

LE

Mouvement Féministe

Paraissant le 10 et le 25 de chaque mois

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... » 6.50
Le Numéro.... » 0.25

RÉDACTION et ADMINISTRATION
Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)
Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ANNONCES

	12 insert.	24 insert.
La case,	Fr. 25.—	45.—
1 case 1/2,	» 35.—	60.—
2 cases,	» 45.—	80.—

Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE : Le Congrès de Genève : I. Les séances de Sections (L'activité des femmes conseillères municipales : Emma PORRET ; la nationalité de la femme mariée : A. LEUCH ; l'organisation de la propagande suffragiste : Lucy DUTOIT). II. Impressions générales (*suite et fin*) : E. GD. — Quelques silhouettes de congressistes : Mrs. Chapman Catt ; Lady Astor ; Dr Luisi : M.-L. PREIS. — Une prédicatrice dans le canton de Neuchâtel : E. P. — Variété : A propos d'un succès de librairie : *Femme :* Jeanne BERTRAND. — Livres reçus. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

LE CONGRÈS DE GENÈVE

Les séances de Sections

I. L'activité des femmes conseillères municipales

Si l'on pouvait douter de la valeur de la collaboration des femmes à l'administration de la cité, de ce qu'elles peuvent y apporter de spécifique, les rapports des conseillères municipales dans la séance de section qui leur a été consacrée à Genève seraient concluants. Toutes, en effet, dans les divers pays, et évidemment sans s'être concertées, sans même s'être cantonnées en « clans » féminins, puisque, comme l'a relevé la déléguée danoise, jamais les 9 conseillères municipales de Copenhague n'ont voté ensemble en tant que femmes, toutes, disons-nous, ont, d'instinct, voué leur sollicitude aux mêmes problèmes. Ni les unes ni les autres ne se sont acquittées de leur mandat d'une façon égoïste, elles ne sauraient admettre qu'il y ait des questions purement féminines : ce qui touche les hommes touche les femmes, et réciproquement. De quel pays qu'elles viennent nos conseillères municipales n'ont pas fait autre chose que d'élargir l'activité qu'elles pratiquaient dans la famille, même lorsque c'est leur compétence technique qui leur a valu leur nomination, comme c'est le cas de la déléguée danoise, qui est ingénieur civil ; son entente des travaux ménagers, autant que ses connaissances spéciales, l'ont par exemple mise en état de faire faire de la façon la plus rationnelle et la plus pratique des installations de gaz et d'électricité.

C'est depuis dix ans que la ville de Liverpool possède des conseillères municipales, nous dit Miss Rathbone, qui en remplit elle-même les fonctions en même temps que celles de juge de paix. Celles-ci ont fait beaucoup de travail, spécialement dans les commissions des hôpitaux et des bâtiments. Depuis la guerre, et de plus en plus, l'Etat entreprend lui-même la construction d'habitations. La ville de Liverpool a constitué une commission exclusivement féminine pour s'en occuper ; cette commission veille spécialement à ce que les appartements soient disposés de manière à faciliter le plus possible le travail domestique ; chaque maison est pourvue d'une installation de bains : nul doute que, guidées par le sens du confort qui les caractérise, et par leur exacte appréciation de la valeur du temps, les Anglaises arriveront à créer le type de la maison saine et commode.

Mais les vieilles maisons subsistent, et, pour remédier à leur insuffisance, des commissions, en partie composées de femmes s'occupent d'établir dans tous les quartiers des bains et des buanderies publiques. Les commissions d'hygiène, les distributions de lait, l'installation et la surveillance des crèches occupent aussi les conseillères municipales de Liverpool.

Miss Rathbone ajoute que, pour parvenir à ces postes si éminemment utiles, point n'est besoin que les femmes fassent violence à l'aversion que leur inspire l'enrégimentation politique. En se rattachant à un parti, une femme a naturellement plus de chance d'être élue. Toutefois, elle peut se passer de cette formalité. Miss Rathbone, par exemple, n'a trouvé aucun parti qui lui convienne ; elle est indépendante, et elle le reste, chose encore plus remarquable, comme candidate au Parlement.

Mrs. Stuart Brown, elle aussi conseillère municipale de Liverpool, ajoute quelques mots, puis Mme Plaminkowa, membre du Conseil municipal de Prague. Les premières élections communales de la république tchécoslovaque ont eu lieu en juin 1919. On évalue à 12 % la proportion des femmes élues dans les conseils municipaux. Leur activité ne date que de quelques mois, mais le domaine où elle s'exerce est immense, dans un pays tout à refaire. A Prague, un de leurs premiers succès a été l'application du principe : « A travail égal salaire égal » pour les fonctionnaires, et, en particulier, dans l'enseignement. Des femmes ont été nommées directrices d'écoles. Les institutrices mariées peuvent rester en fonctions et reçoivent leur traitement pendant leurs couches. Les allocations pour charges de famille sont les mêmes pour les hommes que pour les femmes. A Prague, de même que dans de nombreuses villes tchécoslovaques, des cours du soir pour mères, gouvernantes et domestiques, ont été organisés par les soins des conseillères municipales. Les petits fontionnaires ont vu leurs traitements augmentés. Parmi les projets d'avenir, Mme Plaminkowa mentionne l'installation de cuisines, buanderies et places de jeux communales, la création d'écoles enfantines avec jardins, la construction d'une grande maison pour femmes seules, l'assistance à domicile.

L'oratrice conclut en recommandant sagement de prendre bien garde que les premières femmes élues soient « à la hauteur » ; car, dit-elle, les hommes se passent bien des choses, mais, pour les femmes il n'y a point de pardon.

BIBLIOTHÈQUE

En Suède, rapporte Mme Lindhjelm, les conseillères municipales ont voué une sollicitude spéciale à l'assistance publique, à la lutte contre l'alcoolisme, à la création d'écoles professionnelles, à la construction de maisons pour femmes seules. L'esthétique des villes a retenu leur attention, soit pour ce qui concerne les édifices, soit pour la plantation et la conservation des beaux arbres.

La comtesse van Heerdt, bien connue des lecteurs du *Mouvement Féministe*, nous apprend qu'il n'y a pas moins de 88 conseillères municipales en Hollande; 61 d'entre elles sont socialistes. Cependant, dans son pays aussi des femmes ont été élues sans se rattacher à aucun parti. On cite même le cas de l'une d'entre elles qui a été sollicitée de trois côtés à la fois.

Les expériences des conseillères municipales méritent d'être retenues, d'une part pour leur valeur de propagande, car elles montrent aux anti-féministes les plus récalcitrants ce que les femmes peuvent faire pour la prospérité de la cité; d'autre part comme plan d'action pour les suffragistes non encore affranchies, puisque, dans plusieurs pays, cette activité a précédé l'émancipation politique, et peut par conséquent être envisagée comme un domaine où nous pouvons nous-mêmes être appelées à travailler bientôt. Emma Porret.

II. La nationalité de la femme mariée

Cette question, discutée internationalement en 1918 dans *Jus suffragii*, et en Suisse dans plusieurs assemblées générales, était à l'ordre du jour d'une séance de Section du Congrès international. Nous n'avons pas à revenir ici sur les motifs qui ont déterminé cette campagne — ils sont connus. Le *Mouvement Féministe* dans son numéro du 25 mai a renseigné ses lecteurs sur les thèses présentées à l'Assemblée générale suisse, thèses qui furent acceptées avec quelques petites modifications le 5 juin à Genève.

A notre grand regret cette séance de section fut renvoyée au dernier jour du Congrès. Des vides se faisaient déjà sentir et il ne restait pour discuter le sujet sous la présidence de Miss Ford qu'une représentante française et une suisse. L'Angleterre ainsi que le Canada présentaient un rapport écrit.

Il est une question essentielle à fixer, de laquelle découleront naturellement toutes les conséquences diverses pour les enfants, le divorce, le changement de nationalité des époux après le mariage, les mesures de protection pour la femme en cas de guerre, etc.

Cette question de fonds est celle-ci : quelle sera dorénavant la nationalité de la femme qui épouse le ressortissant d'une nation étrangère ?

Il y a le point de vue que nous appellerons celui du père de famille, qui place l'unité dans la famille au-dessus de toute autre considération, craignant une mauvaise influence sur l'éducation des enfants si père et mère sont de nationalités différentes. Ces raisons d'ordre pratique exigent que ce soit la femme et non l'homme qui fasse le sacrifice de sa nationalité au moment du mariage. Le principe de l'unité dans le mariage est aussi préconisé par les juristes à qui leur connaissance de la gent humaine fait prévoir nombre de difficultés et de procès compliqués si les époux n'ont pas la même nationalité.

Il y a d'autre part ceux qui sont soucieux de conserver à la femme mariée le respect de son entière personnalité. Mme Grinberg, avocate à Paris, développa ainsi au nom des femmes françaises qu'il est parfaitement injuste de faire perdre sa nationalité à la femme puisqu'elle épouse un individu et non une nationalité. Mme Grinberg n'admet pas le danger créé dans les relations de famille par une différence de nationalité. La désunion provient du désaccord des convictions personnelles et elle peut tout aussi bien se faire sentir dans un ménage homogène d'après la loi que dans un autre. La France propose donc que la femme conserve sa nationalité, si elle ne fait pas un vœu formel en se mariant de prendre la nationalité de son mari.

Cette opinion est partagée par Mr. Dickinson (Angleterre) qui envoie au Congrès un long travail écrit, ne pouvant se rendre à Genève lui-même.

Nous nous demandons s'il n'y aurait pas un moyen de concilier en une certaine mesure les deux points de vue. Nous croyons en effet que les enfants souffriront beaucoup plus d'un antagonisme entre les sentiments nationaux de leurs parents que d'un droit de cité différent. Les enfants subissent en général l'influence du milieu du pays de domicile, et c'est ce pays-là qui imprimera son cachet sur la famille à peu d'exceptions près. Cette réflexion nous a conduites à dire que la femme sera en général plus heureuse, si elle n'est pas obligée de se sentir éternellement étrangère dans le pays de son mari qu'elle habitera, où elle élèvera ses enfants, et où elle pourra être appelée à exercer des droits civiques. L'option pour sa patrie au moment du mariage la rendrait « étrangère » au pays où elle établira son home, et, ce qui est plus grave, peut-être « ennemie » en temps de guerre. Ceci entraînerait à ce moment-là une séparation matérielle de ses enfants. Il nous semble donc bien qu'il est dans l'intérêt même de la femme d'acquérir la nationalité du mari, si elle doit aller partager son domicile. La femme qui aurait trop peu de sympathie pour un pays pour adopter la nationalité de l'homme qu'elle aime ne pourrait jamais se décider à passer sa vie dans ce pays-là. Est-ce dire que nous nous résignons sans réserve au statu quo ? Non, car il est bien des cas où les époux seront domiciliés dans le pays d'origine de la femme. Et là il nous semble parfaitement injuste et faux qu'elle devienne d'un instant à l'autre l'étrangère, — voir même l'ennemie, — selon la loi, de sa famille, de ses amis, de son sol natal. Ce que nous demandions donc, au nom de la Suisse, c'est qu'il soit accordé à la femme le droit de deux nationalités, non simultanées, mais successives si les circonstances le demandent. Elle adoptera la nationalité de son mari, si elle doit habiter la patrie de celui-ci. Les effets de sa propre loi nationale resteront suspendus pour tout ce temps-là. Mais étant domiciliée chez elle, elle pourra faire valoir ses propres droits de citoyenne, elle pourra recourir à la protection de sa patrie en temps de guerre au lieu d'en être expulsée. Les enfants seront libres d'opter à l'âge de 18 ans pour la nationalité du père ou de la mère.

Les femmes des pays ayant vécu la guerre ont en ce moment leur sens national si aiguisé, qu'elles ne veulent pas entendre parler de cette facilité accordée à la femme mariée. Celle-ci doit savoir ce qu'elle fait en se mariant, disent-elles : c'est de l'antiféminisme de la traiter en personne non capable de porter une responsabilité. Qu'elle se décide à opter pour la nationalité de son mari, il n'est que juste qu'elle en subisse cas échéant les conséquences désagréables, si elle rentre chez elle.

Ce raisonnement serait parfaitement juste s'il appartenait à la femme de décider de son domicile et d'y rester, mais la femme étant liée par la nature des choses au domicile de la famille — qui peut changer d'un moment à l'autre encore sans sa volonté — il y a bien lieu de prendre des mesures pour ne pas lui faire perdre à tout jamais ses propres droits de citoyenne si elle les a quittés.

Si l'idée de la double nationalité de la femme rencontrait de

trop grandes difficultés — le Danemark faisait en 1918 à peu près les mêmes propositions que la Suisse — il faudrait au moins exiger un accord international pour que la femme qui aurait perdu sa nationalité par le mariage ait des facilités spéciales pour la reprendre, et ne soit pas soumise aux mêmes conditions que n'importe quelle étrangère si elle désire réintégrer sa propre nationalité. Cela correspondrait à peu près aux propositions que le Canada a fait soumettre à la séance de Genève.

Vu le petit nombre de participants et d'orateurs l'assemblée n'a pu prendre de décisions. On s'est borné à voter la résolution suivante:

Les membres du Congrès réunis pour discuter la question de la nationalité de la femme mariée,

étant donné l'importance du sujet, émettent le vœu qu'une commission internationale soit nommée pour étudier cette question qui pourra être discutée au prochain Congrès en assemblée plénière.

A. Leuch-Reineck.

III. Organisation de la propagande suffragiste

Dans la séance de section où fut traité ce sujet, quelques détails ont été donnés sur le travail accompli en Hollande, aux Etats-Unis et en Suisse.

Mme Itallie van Embden, Hollandaise, dit qu'il y a 40 ans, Aletta Jacobs, docteur en médecine, demanda à figurer sur la liste des électeurs des Pays-Bas, aucun texte de loi ne refusant ce titre aux femmes. Sa requête fut présentée à toutes les instances jusqu'à la Cour suprême, mais fut repoussée. Ce n'est qu'à la suite de cette tentative que fut inscrit dans la Constitution le mot de « masculin » à côté de celui de « citoyen ». L'Association suffragiste hollandaise, *Vereeniging voor Vrouwenkiesrecht*, fut alors fondée, et à partir du moment où elle entra dans l'Alliance Internationale, elle vit son horizon s'élargir, et le Congrès d'Amsterdam de 1907 contribua en une grande mesure à son développement et exerça une légère pression directe et indirecte sur le gouvernement.

Le mouvement suffragiste resta toujours digne en Hollande, et les femmes hollandaises n'ont jamais employé pour leur propagande la force brutale qui aurait produit un mauvais effet. Lorsque fut présenté en 1913 un projet de revision constitutionnelle dans le but d'introduire le suffrage universel, les Hollandaises en profitèrent pour demander l'extension de ce principe au suffrage féminin. Inutile de dire que le ministère repoussa ce postulat. A la suite de ce refus, grand meeting de protestation, imposante manifestation muette autour du Palais du Parlement.

Une pétition, entreprise peu après, fut interrompue par la guerre, alors que 100.000 signatures avaient déjà été réunies. L'abandon de ce travail produisit un excellent effet: dans bien des milieux on avait pris des suffragistes pour des maniaques, on les découvrit patriotes. De peur que la révolution allemande de 1919 n'eût son contre-coup aux Pays-Bas, le gouvernement accorda à ce moment-là le suffrage féminin et la journée de huit heures, et le parti conservateur, qui avait été opposé aux revendications féministes, profite maintenant de la participation des femmes à la politique. Le gouvernement hollandais a cependant refusé d'envoyer un délégué au Congrès de Genève.

Le colonel Mansfeld, Hollandais lui aussi, préconise la création de Ligues d'hommes pour le Suffrage féminin. Non pas que les hommes doivent se tenir à l'écart des Associations mixtes, mais ce n'est pas là qu'ils ont à jouer un rôle directeur, et les hommes se laissent mieux convaincre par des hommes; l'action séparée des hommes et des femmes a une utilité et une raison d'être. Telles femmes sont opposées à ces Ligues, voulant conquérir leurs droits par leurs propres moyens, leurs propres forces et leur propre initiative; cette attitude ne manque pas de fierté, mais elle ne tient pas compte des réalités; pour atteindre un but, l'on n'a pas le droit de repousser les voies qui y conduisent. De qui les femmes obtiendront-elles, en effet, la reconnaissance de leurs droits, si ce n'est des hommes qui détiennent un pouvoir usurpé?

En Hollande, la Ligue d'électeurs a beaucoup travaillé et a été un levain précieux dans la campagne suffragiste. Ses brochures furent lues et appréciées parce que écrites par des hommes. Il existe de ces Ligues masculines dans chaque Etat de l'Amérique du Nord.

Mrs. Barkley, de l'Etat de Nebraska, raconte que les Etats-Unis ont des écoles pour former les femmes orateurs. Chaque fois qu'il s'agit d'entreprendre une campagne suffragiste dans un Etat de l'Union américaine, un plan systématique est adopté: d'un bureau central partent toutes les directions et tous les ordres, afin qu'aucune localité, aucune commune ne soit laissée de côté. On commence par une pétition qui fait découvrir des partisans et des auxiliaires précieux. Puis on organise des piques-niques agrémentés de discours féministes en plein air, des tournées en automobiles ou des courses en canots pour répandre des brochures.

Mme Le Verrier nous dit qu'en France, au contraire, seules les méthodes discrètes peuvent avoir des chances de succès.

Mlle Vogel donne enfin quelques détails sur des cours de vacances organisés en Suisse pendant l'été à la montagne. Des conférences y sont données, traitant de questions féministes, économiques et sociales, des exercices pratiques fournissent de précieuses directions sur la manière de présider une séance, de rédiger un procès-verbal, de prendre part à une discussion et de présenter un sujet.

(A suivre.) Lucy Dutoit.

Impressions générales [1]

(Suite et fin)

Et la tâche de présidente internationale est tout particulièrement délicate en ces années brûlantes d'après-guerre. C'est ce qui faisait regarder anxieusement d'avance le Congrès de Genève par beaucoup, qui se demandaient si, de cette première rencontre de tant de femmes de pays belligérants, ne risquerait pas de jaillir tout à coup, parfois même sans raison malveillante, l'étincelle qui mettrait le feu aux poudres d'une discussion pénible. Ceci d'autant plus que bien des pays nouveaux se faisaient représenter officiellement au Congrès, sans avoir encore d'Associations féministes dûment organisées, et que dans les discours de trois minutes alloués à chacune des représentantes, il fut parfois davantage question de politique que de suffrage... Dans certains cas aussi, peut-être, si la présidente avait compris le français, elle aurait pu, avec l'habileté et l'énergie qu'on lui connaît, couper court à de véhéments appels qui n'avaient rien à voir avec l'émancipation de la femme, et en réponse donner la joie à ceux qui chez nous luttent désespérément pour sauver un peuple chrétien de nouveaux massacres, de saluer en grande séance publique l'une de ses représentantes. Cet incident a heureusement été le seul. Pour éviter tout autre de ce genre au sein du Congrès, le Bureau de l'Alliance a simplement écarté toute protestation politique, toute manifestation étrangère à la cause de l'émancipation de la femme.

On ne saurait l'en blâmer. Si chaque peuple avait voulu choisir cette occasion pour récriminer et argumenter, se plaindre ou revendiquer, le Congrès de Genève serait devenu une bruyante et chaotique succursale de réunions de diplomates. Et ce n'était point pour cela que nous avions accepté de le recevoir. D'autre part, l'absence de toute délégation belge a été douloureusement sentie par nombre d'entre nous. Si, officiellement, le Bureau ne voulait, ne pouvait rien faire, n'aurait-il pu alors *officieusement* faciliter les choses? rendre possible l'envoi, par les intermédiaires de neutres même, comme cela s'est pratiqué pour d'autres nations belligérantes, des désaveus exigés? Les Françaises — nous parlons ici de l'Union française pour le Suffrage, branche nationale de l'Alliance interna-

[1] Voir le *Mouvement Féministe* du 25 juin et du 10 juillet.

tionale, et non pas de celles qui ont mené campagne contre leurs concitoyennes pour avoir participé à cette rencontre — n'avaient pas voulu venir au Congrès sans avoir obtenu auparavant l'affirmation que les femmes allemandes se désolidarisaient des déportations du Nord; par l'entremise officieuse de Suisses et de Suédoises, elles ont obtenu satisfaction à cette juste réclamation. Nous ne pensons pas qu'il eût été beaucoup plus difficile pour les Belges d'obtenir, mais par une voie analogue, et sans passer par le chemin officiel d'un Congrès, qui doit bannir la politique de ses débats, un témoignage de réprobation à l'égard de l'attentat de 1914.

Nous ne le pensons pas. Et cela parce qu'il nous a été donné d'assister à une petite rencontre hors Congrès, organisée par quelques Suisses, entre quelques Allemandes, quelques Françaises et une Autrichienne, et profondément émouvante. Profondément émouvante, non pas tant par les paroles qui y ont été prononcées, que par le passé de ces six années de souffrances, d'indicibles angoisses, de pensées de haine qu'évoquait dans la même salle la présence de ces femmes; profondément émouvante aussi par le germe fécond d'avenir qui était déposé là. Des pacifistes ont pu être déçues: elles demandaient l'impossible. Les âmes sont trop meurtries, les cœurs trop saignants, pour que l'on puisse prononcer des paroles d'oubli et de pardon. Mais du double effort généreux fait là, par les unes pour comprendre, par les autres pour regretter, peut sortir un jour une œuvre sereine d'humanité plus durable et plus haute que toute manifestation officielle actuelle, forcément théâtrale parce que prématurée.

* * *

... « Jamais, chez nous... nous n'aurions groupé tant de « bonnes volontés diverses, femmes du monde, étudiantes, « mères de famille, jeunes filles, maîtresses d'école; jamais « nous n'aurions réuni un public comme celui qui se pres- « sait dans les grandes salles pour écouter nos oratrices les « plus célèbres... Et cela m'amène à constater combien « retardé est encore notre mouvement, et combien nous « sommes à l'arrière-garde des pays qui demandent le droit « de vote. Non seulement nous ne sommes en mesure de « faire aucune démarche directe, mais notre œuvre de pro- « pagande est encore si lente et si difficile! Si l'honneur « nous échoit une fois ou l'autre (vers 1920!!) de recevoir « chez nous le Congrès international, arriverions-nous à « rassembler autant de forces, autant d'argent, non seule- « ment que les Viennoises, mais aussi que les Hongroi- « ses?... J'ai peur que non. Car il ne faut pas se dissimuler « que l'effort est énorme, et que si la réception du Congrès « constitue un merveilleux moyen de propagande, cette « propagande ne peut pas s'exercer dans un pays où l'idée « du suffrage ne groupe encore qu'un nombre restreint de « partisans... »

Ce paragraphe, détaché d'un article sur le Congrès de Budapest, peut se lire textuellement, sous notre signature, dans le n° 10 du *Mouvement Féministe* (10 août 1913). Il nous a paru d'un certain intérêt de le remettre, après le Congrès de Genève, sous les yeux de nos lecteurs. Car, à le méditer, on considère le chemin parcouru. Et c'est là aussi un résultat du Congrès que de nous en faire prendre conscience.

Certes, nous sommes encore à l'arrière-garde, non plus des pays qui demandent le vote, mais de ceux qui ont réalisé cette réforme. Mais notre propagande, si elle reste toujours difficile, est active et intense; mais des démarches directes ont été faites ou le sont à l'heure actuelle. Le Congrès que nous avons eu l'honneur de recevoir (précisément en cette année qui nous paraissait alors si lointaine!) a exercé son maximum d'effets justement parce qu'il arrivait au moment où le terrain était suffisamment préparé. Et nous avons réuni — nous aurions réuni, si nous avions eu deux ans pour nous y préparer, autant d'argent et de forces que les Hongroises ou les Autrichiennes en 1913. Un public aussi nombreux a envahi, non pas une fois, mais quatre fois, nos grandes salles, et femmes du monde, étudiantes, mères de famille, jeunes filles, maîtresses d'école, ont rivalisé de bonne volonté et de zèle pour collaborer avec nous à cette réception des suffragistes internationales.

C'est sur cette note de gratitude envers toutes celles — et ne manquons pas de le dire: envers tous ceux! qui nous ont donné sans compter leur temps et leurs efforts, que nous tenons à terminer ces articles. Nous ne pouvons nommer personne: trop de noms viendraient s'aligner ici. Mais que de dévouements constants, que de patientes collaborations, que d'emplois ingrats joyeusement acceptés, que de sacrifices consentis « pour faire quelque chose pour le Congrès »! A-t-on su assez, pour le méditer, et en faire honte à sa propre paresse et à son propre égoïsme, l'exemple de cette jeune téléphoniste, qui a pris ses vacances annuelles précisément au moment du Congrès... pour les passer enfermée dans une petite chambre, où elle ne voyait rien, n'entendait rien, ne savait rien de ce qui se faisait au Congrès, à exécuter le service de la centrale de nos trois téléphones? Ce fut pour nous une joie très douce, le dédommagement de bien des soucis, que de découvrir toutes les forces nouvelles, qui ne s'étaient jamais encore révélées à nous, et sur lesquelles nous savons maintenant que l'on peut s'appuyer au moment du grand effort. Une joie aussi de penser que ceux qui sont ainsi venus à nous ont reçu du Congrès une impression ineffaçable, et que, ainsi que plusieurs nous l'ont déclaré, « il leur serait maintenant impossible de ne plus s'intérresser activement au mouvement ».

Propagande dans le public jusqu'alors indifférent ou sceptique et devenu maintenant plus sympathique à notre mouvement, plus curieux de ses manifestations, plus persuadé de son importance. Propagande auprès de nos adversaires, dont bon nombre ont été sinon convertis du coup, en tout cas ébranlés et intéressés. Propagande parmi les suffragistes eux-mêmes, dont l'ardeur a été réveillée et stimulée pour la Cause... quand tel serait uniquement le bilan du Congrès, ne vaudrait-il pas pour cela seulement dix fois la peine du travail accompli?

Mais il y a eu plus. Nous avons essayé de le dire nous-même, au cours de ces articles, fort incomplètement, et d'une manière générale. Des collaboratrices, qui ont pu suivre plus régulièrement que nous les séances, l'ont déjà dit et vont le dire encore de façon plus détaillée. Car un Congrès pareil ne se déroule pas dans un pays sans être pour celui-ci, et pendant longtemps, une mine inépuisable de documentation et de renseignements. Mais nous ne pensons pas que là non plus réside l'essentiel. L'essentiel pour nous a été de faire flotter toujours plus haut, s'il en était besoin, le drapeau de la Cause; de nous persuader encore plus intimement, plus profondément, si faire se pouvait, de la force irrésistible de sa marche en avant, et enfin de nous donner, à nous autres militantes, dont l'effort n'a pas le droit de se ralentir jamais, quels que puissent être parfois nos fatigues ou nos soucis, la conviction fervente que, dussions-nous ne pas la voir nous-même, l'heure de la Justice finira par sonner chez nous aussi.

E. Gd.

Quelques silhouettes de congressistes [1]

(*Suite*)

Mrs. Carrie Chapman Catt.

La carrière suffragiste de Mrs. Chapman Catt est, sans conteste, une page d'histoire du mouvement féministe qui commande le respect et l'admiration.

Avant d'être militante — n'entendez point par là « suffragette », car les Américaines n'ont jamais approuvé les méthodes violentes — Mrs. Catt avait déjà montré fort jeune un savoir-faire, une intelligence bien au-dessus de la moyenne.

Née à Charles City (Iowa), à quatorze ans elle était déjà dans l'enseignement, gagnant l'argent nécessaire pour son entrée à l'Université,

[1] Voir le *Mouvement Féministe* du 10 juillet.